

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA COMMUNE DE PEYRESTORTES

**DCM n°39/2023**

Séance Ordinaire du 27 juillet 2023

Nombre de membres

En exercice : 15

Présents : 12

Votants : 15

L'an deux mille vingt-trois, le vingt-sept juillet à dix-huit heures et trente minutes, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle intergénérationnelle, sous la présidence de Monsieur Alain DARIO, Maire de PEYRESTORTES.

**Secrétaire de séance** : BROSSEAU Sylvie

**Présents** : DARIO Alain, BROSSEAU Sylvie, JAMMES Francis, PLA Michelle, POMPA Antoine, SAGUY Françoise, SCHMITT Henri, FONT Marie, HAMMOUDA Jeannine, STEPPE Virginie, GHIRELLO Jean-Louis, DURAND Christophe.

**Procurations** : BRUNET François à DARIO Alain, ROUSSEAU Charline à PLA Michelle, CRUANAS Pauline à BROSSEAU Sylvie

**Absent** : BRUNET François, ROUSSEAU Charline, CRUANAS Pauline

Date de la convocation :

20 juillet 2023

**OBJET : CONVENTION ENTRE LA COMMUNE DE PEYRESTORTES ET L'ASSOCIATION DEPARTEMENTALE DES FRANCAS DES PYRENEES-ORIENTALES RELATIVE A LA MISE EN ŒUVRE DU PROJET ENFANCE JEUNESSE SUR LE TERRITOIRE COMMUNAL – ANNEE 2023**

Classement issu de la nomenclature  
« ACTES »  
8.2.5 Enfance

Monsieur le Maire rappelle à l'Assemblée la délibération n°34/2022 adoptant la convention avec l'Association départementale des Francas des Pyrénées-Orientales pour l'année 2022. Il demande la reconduire pour l'année 2023. Monsieur le Maire donne lecture de la convention et précise qu'elle se compose de 19 articles.

Les versements obéissant à un échéancier se feront sur le compte ASSO LES FRANCAS de la Banque Populaire du Sud, agence de Perpignan Clémenceau : code banque 16607, code guichet : 00000, n° de compte : 58121028454, clé RIB : 58, IBAN : FR76 1660 7000 0058 1210 2845 458, BIC : CCBPFRPPPPG. Le comptable assignataire est le trésorier de Saint Estève.

**Le Conseil Municipal,**

**Où les propos de son Président et après en avoir délibéré,**



**AUTORISE** à l'unanimité Monsieur le Maire à signer la convention 2023 relative à la mise en œuvre du projet enfance jeunesse sur le territoire communal avec l'Association départementale des Francas des Pyrénées-Orientales sise 3 avenue de Belfort 66000 PERPIGNAN représentée par Madame Anne-Marie CARRERE ;

**AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tout document se rapportant à cette affaire ;

**DIT** que la présente délibération sera transmise à Monsieur le Préfet, publiée et affichée conformément aux règles en vigueur.

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus, et ont les membres présents, signé au registre.

La secrétaire de séance

 Le Maire,  
  
Alain DARIO